



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

\*\*\*

Date de convocation : 22-03-2010

Date d'affichage : 22-03-2010

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Absents excusés et représentés : 6

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT-NEUF MARS à 20 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

### PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Eladio CRIADO, Véronique BASTIDE, Jean-Claude MORGANT, Pierre GUERREIRO, Gislaine YVINEC, Patrick LEROY, Patricia MELMI, Antoine BRUNO, Madeleine LE GALLOU, Sylvie DREYFUS, Catherine DUQUESNE, Josiane FANTOU, Isabelle BARBERA, Jawad HAJJAR, Karine SEGRESTIN (Arrivée à 20 h 55), Xavier CASALTA, Olivier TEILHET, Danièle CASSIN, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, Jean DHELENS

### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Bruno MARCILLAUD a donné procuration à Eladio CRIADO,  
Philippe LELIEVRE a donné procuration à Raymond CHARRESON,  
Louisa HADJIDJ a donné procuration à Béatrice WILLEM,  
Pierre-Alain SIMON a donné procuration à Danièle CASSIN,  
James TAÏB a donné procuration à Philippe CROQ,  
Véronique DARMON a donné procuration à Véronique JNIOUI

### SECRETAIRE DE SEANCE

Catherine DUQUESNE

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2010

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 15 février 2010.

Approuvé à l'unanimité

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

10.010	Mise en accessibilité et remise aux normes en matière de sécurité incendie à l'Espace du Sport – Avenant n° 1
10.011	Contrat d'entretien et visite de sécurité pour l massicot électrique du Service reprographie
10.012	Contrat de maintenance et d'abonnement aux évolutions des supports d'autofinancement du logiciel élection
10.013	Contrat de maintenance de suivi de progiciels de l'Administration générale
10.014	Organisation de séjour au ski pour enfants élémentaires et préadolescents – Février 2010

## **AFFAIRES SCOLAIRES – PETITE ENFANCE - CRECHES**

### 1. CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF

Le Conseil municipal

Décide de solliciter la subvention la plus large possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), départementale et nationale.

Dit que la recette en résultant sera inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

## **AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL**

### 2. ADHESION AU SEDIF DES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, SEVRES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC (VGP) POUR LES COMMUNES DE BIEVRES, JOUY-EN-JOSAS, LES LOGES-EN-JOSAS ET VIROFLAY

Le Conseil municipal

Approuve l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt, Sèvres et de la Communauté d'agglomération Versailles Grand parc (VGP) pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Voté à l'unanimité

### 3. ADHESION DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-FLEURY AU SIGEIF

Le Conseil municipal

Approuve la délibération du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France portant sur l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury.

Voté à l'unanimité

#### 4. EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1ER JANVIER 2010

Le Conseil municipal

Prend acte de l'effectif du personnel communal conformément au tableau joint en annexe.

Dit que le montant de la dépense est inscrit au budget primitif 2010.

Prend acte

#### 5. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Conseil municipal

Décide de proposer deux postes en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

S'engage à prendre en charge la part de salaire non couverte par la participation de l'Etat.

Précise que les bénéficiaires du CAE contrat de droit privé, seront rémunérés sur la base du SMIC horaire.

Les recrutements seront effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Voté à l'unanimité

#### 6. MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DU MONTANT DE LA REGIE D'AVANCES DU SEJOUR DES ADOLESCENTS DE L'ESPACE JEUNES

Le Conseil municipal

Décide que le montant de la régie d'avances du séjour des adolescents de l'Espace jeunes à Barcelone du 25 au 30 avril 2010 est porté à 2383 €.

Voté à l'unanimité

#### 7. REMUNERATION DU PERSONNEL COMMUNAL - PRIME ANNUELLE 2010

Le Conseil municipal

Décide de porter à 1410 € (mille quatre cent dix euros) la prime annuelle pour l'année 2010 allouée au personnel de la commune de Rungis.

Dit que le montant de la dépense est inscrit au budget primitif 2010.

Voté à l'unanimité

## **FINANCES**

### **8. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal

Décide d'approuver les résultats de l'année 2009 suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats des années antérieures	Solde
Fonctionnement	260 285,32 €	289 949,46 €	42 836,51 €	72 500,65 €
Investissement	195 986,95 €	206 859,70 €	126 113,72 €	136 986,47 €
Total	456 272,27 €	496 809,16 €	168 950,23 €	209 487,12 €

Procède à l'affectation du résultat qui est repris au budget primitif 2010 :

Libellé du compte	Montant
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	136 986,47 €
002 résultat de fonctionnement	72 500,65 €
Total	209 487,12 €

Voté à l'unanimité

### **9. BUDGET 2010 EAU ET ASSAINISSEMENT - AUGMENTATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal

Fixe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 le montant de la surtaxe d'assainissement à 0,1740 € HT.

Voté à la majorité

## 10. BUDGET 2010 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal

Adopte le budget primitif 2010 eau et assainissement conformément aux états joints et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

→ Section d'exploitation

Dépenses	132 500,65 €
Recettes	132 500,65 €

→ Section d'investissement

Dépenses	197 714,18 €
Recettes	197 714,18 €

Voté à la majorité

## 11. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 - BUDGET VILLE

Le Conseil municipal

Arrête par anticipation les résultats de l'année 2009 de la manière suivante :

- section d'investissement

- Recettes : 8.853.376,13 €
- Dépenses : 10.971.258,76 €

Soit un déficit de : - 2.117.882,63 € (D001)

A ce déficit d'investissement, il faut ajouter le montant des restes à réaliser des dépenses d'un montant de 1.720.588,67 €. Le déficit est donc de (2.117.882,63 + 1.720.588,67) : **3.838.471,30 €** (R1068).

- section de fonctionnement

- Recettes : 37.783.352,58 €
- Dépenses : 25.801.441,45 €

Soit un excédent de : + 11.981.911,13 €

Le résultat global de clôture est donc de (11.981.911,13 – 3.838.471,30) : **8.143.439,83 €** (R002).

Procède à l'affectation du résultat par anticipation du résultat 2009 qui sera repris au budget primitif 2010.

L'excédent de la section de fonctionnement soit + 11.981.911,13 € est affecté pour partie à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 3.838.471,30 € (Article 1068) et le solde est reporté en recette de la section de fonctionnement pour 8.143.439,83 € (compte 002).

Voté à l'unanimité

## 12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2010

Le Conseil municipal

Attribue pour l'année 2010, les subventions comme indiquées ci-dessous pour un montant total de 1 837 844 € dont le détail est indiqué ci-dessous :

		Associations	Montant attribué 2010	acompte conseil municipal du 10 décembre 2009	conseil du 15 février 2010	solde conseil municipal du 29 mars 2010
65-6574-025		Club du temps libre	11 000 €			11 000 €
65-6574-510		Amicale de la 22ème compagnie de sapeurs pompiers-exceptionnelle	1 500 €			1 500 €
65-6574-025		Comité des fêtes fonctionnement	124 000 €	23 000 €		101 000 €
204-2042-025		Comité des fêtes investissement	15 400 €			15 400 €
65-6574-830		Amicale des jardiniers de Rungis	4 200 €	1 000 €		3 200 €
65-6574-025		Pep's	500 €			500 €
204-2042-025		Pep's investissement	900 €			900 €
65-6574-025		Scouts et guides Saint Benoit fonctionnement	3 300 €			3 300 €
65-6574-025		Scouts et guides Saint Benoit exceptionnelle				0 €
65-6574-025		Atelier rungissois de généalogie et d'histoire	150 €			150 €
65-6574-025		Union nationale des anciens combattants	2 500 €			2 500 €
		<b>SOUS TOTAL ANIMATION LOCALE</b>	<b>163 450 €</b>	<b>24 000 €</b>		<b>139 450 €</b>
65-6574-025	ANIMATION LOCALE	Club des amateurs de vin	900 €			900 €
65-6574-313		Comédiens des fontaines d'argent	33 000 €	4 000 €		29 000 €
65-6574-33		Compagnie lyrique des sources de cristal	10 500 €	3 500 €		7 000 €
65-6574-33		Compagnie lyrique des sources de cristal exceptionnelle				0 €
65-6574-33		Ensemble harmonique de Rungis fonctionnement	19 000 €			19 000 €
204-2042-33		Ensemble harmonique de Rungis investissement 2009	2 500 €			2 500 €
204-2042-33		Ensemble harmonique de Rungis investissement 2010	2 000 €			2 000 €
65-6574-30		Les parasols – Maison pour tous	486 000 €	250 500 €		235 500 €
204-2042-30		Les parasols – Maison pour tous investissement	4 000 €			4 000 €
65-6574-30		Les parasols – Maison pour tous investissement 2009	5 910 €			5 910 €
65-6574-33		Rungis fréquence vidéo fonctionnement	1 000 €			1 000 €

2042-204-33		Rungis fréquence vidéo investissement	1 200 €			1 200 €
65-6574-33		Rungis fréquence vidéo exceptionnelle	1 600 €			1 600 €
65-6574-324		Société historique et archéologique de Rungis (SHAR)	0 €			0 €
65-6574-324		Société historique et archéologique de Rungis (SHAR) exceptionnelle				0 €
65-6574-33		Thalie – Thalie junior	600 €			600 €
65-6574-30		W ou l'atelier d'écriture	2 200 €			2 200 €
		<b>SOUS TOTAL CULTURE</b>	<b>570 410,00 €</b>	<b>258 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>312 410 €</b>
65-6574-020		Association des directeurs généraux	0 €			0 €
65-6574-520		Nouro te wouté – Tous pareils, tous différents	4 500 €			4 500 €
65-6574-520		Nouro te wouté – Tous pareils, tous différents projet écoles	20 000 €			20 000 €
65-6574-520		Nouro te wouté – Tous pareils, tous différents exceptionnelle	5 500 €	5 500 €		0 €
		<b>SOUS TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>30 000 €</b>	<b>5 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>24 500 €</b>
65-6574-22		Coopérative collège les closeaux	7 000 €	7 000 €		0 €
65-6574-212		Coopérative école élémentaire la Grange	3 672 €			3 672 €
65-6574-212		Coopérative école élémentaire les Antes	3 672 €			3 672 €
65-6574-211		Coopérative école maternelle les Sources	3 690 €			3 690 €
65-6574-211		Coopérative école maternelle Médecis	2 790 €			2 790 €
65-6574-20	EDUCATION	Délégation départementale de l'éducation nationale	160 €			160 €
65-6574-025		FCPE Rungis maternelles et élémentaires	400 €			400 €
65-6574-025		FCPE Rungis collège les Closeaux	400 €			400 €
65-6574-025		Liste autonome des parents d'élèves (LAPE)	1 000 €			1 000 €
65-6574-025		Accueil écoute rencontre adolescence (AERA)	2 000 €			2 000 €
65-6574-025		Prévention routière	300 €			300 €
		<b>SOUS TOTAL EDUCATION</b>	<b>25 084 €</b>	<b>7 000 €</b>		<b>18 084 €</b>
65-6574-510			Association de prévention soins et insertion APSI	500 €		

65-6574-510		action contre la faim	500 €			500 €
65-6574-510		chiens guides d'aveugles d'Ile de France	500 €			500 €
65-6574-510		Croix rouge française (Rungis)	3 500 €			3 500 €
65-6574-510		Croix rouge française (Rungis) Exceptionnelle	1 000 €			1 000 €
65-6574-510		Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	300 €			300 €
65-6574-520		SOS amitié Ile de France	300 €			300 €
65-6574-520		Treize voyages	0 €			0 €
65-6574-510		Vaincre par vos oboles utiles les maladies du muscle ! (VROUMM)	6 500 €			6 500 €
65-6574-510		fondation de France sinistrés du Sud-Ouest	0 €			0 €
65-6574-510		fondation de France tempête Xynthia	20 000 €			20 000 €
65-6574-510		fondation de France sinistrés Haïti	20 000 €		20 000 €	0 €
		<b>SOUS TOTAL HUMANITAIRE</b>	<b>53 100 €</b>	<b>0 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>33 100 €</b>
65-6574-510		Association d'entraide des polios et handicapés (ADEP)	300 €			300 €
65-6574-510		Association de défense et de protection de l'enfance déficiente (ADPED)	1 000 €			1 000 €
65-6574-020		Association rungissoise des agents municipaux (ARAM)	82 000 €	40 000 €		42 000 €
65-6574-020		Association rungissoise des agents municipaux (ARAM) Crèche	12 000 €			12 000 €
65-6574-020		Association rungissoise des agents municipaux (ARAM) Noël des enfants du SISID	0 €			0 €
65-6574-510		Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	550 €			550 €
65-657362-520	SOCIAL	Centre communal d'action sociale (CCAS)	410 000 €	40 000 €		370 000 €
65-6574-510		Fédération nationale des associations de sapeurs pompiers de Paris	0 €			
65-6574-510		Hopital 2000 association de recherche et de lutte contre la douleur	0 €			0 €
65-6574-30		Les amis de la maison des 13/17	1 500 €			1 500 €
65-6574-520		Les restos du cœur	2 500 €			2 500 €
65-6574-520		Secours Catholique	300 €			300 €
65-6574-510		Service médico social des halles	10 000 €			10 000 €

65-6574-510		Service médico social des halles exceptionnelle	5 000 €			5 000 €	
65-6574-510		Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques	150 €			150 €	
65-6574-520		Société Saint Vincent de Paul	500 €			500 €	
		<b>SOUS TOTAL SOCIAL</b>	<b>525 800 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>445 800 €</b>	
65-6574-40-		Association municipale athlétique rungissoise (AMAR)	260 000 €	150 000 €		110 000 €	
65-6574-40-		Football club de Rungis (FC Rungis)	2 000 €			2 000 €	
65-6574-40-		Danse sportive de salon rungissoise	6 000 €			6 000 €	
65-6574-40-		Golf club Rungis	2 900 €			2 900 €	
65-6574-40-		Les mordus amitiés running Rungis	2 600 €			2 600 €	
65-6574-40-		Les mordus amitiés running Rungis exceptionnel	0 €			0 €	
65-6574-40-		Pétanque rungissoise	8 000 €	4 000 €		4 000 €	
65-6574-40-	SPORT	Pétanque rungissoise exceptionnelle	0 €			0 €	
65-6574-40-		Roller sensations pures	2 500 €			2 500 €	
65-6574-40-		Roller sensations pures exceptionnelle	0 €			0 €	
65-6574-40-		Rungis basket ball	25 000 €	13 000 €		12 000 €	
65-6574-40-		Rungis futsal	7 000 €	2 500 €		4 500 €	
65-6574-40-		Tennis club municipal de Rungis	64 000 €	20 000 €		44 000 €	
65-6574-40-		Union sportive de Rungis	90 000 €	45 000 €		45 000 €	
65-6574-40-		Union sportive de Rungis exceptionnelle	0 €			0 €	
			<b>SOUS TOTAL SPORT</b>	<b>470 000,00 €</b>	<b>234 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>235 500,00 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>1 837 844,00 €</b>	<b>609 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>1 208 844,00 €</b>

Dit que le crédit de 1 837 844 € est inscrit au budget primitif 2010

Voté à l'unanimité

**13. SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARC-EN-CIEL**

Le Conseil municipal

Attribue pour l'année 2010, les subventions comme indiquées ci-dessous pour un montant total de 598 500 € dont le détail est indiqué ci-dessous :

	Association	Montant attribué 2010	Acompte Conseil municipal du 10 décembre 2009	Conseil municipal du 15 février 2010	Solde Conseil municipal du 29 mars 2010
65-6574-313	Arc-en-Ciel	593 500 €	450 000 €		143 500 €
204-2042-313	Arc-en-Ciel investissement	5 000 €			5 000 €

Dit que le crédit de 598 500 € est inscrit au budget primitif 2010.

Voté à la majorité

**14. SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2010 (EXERCICE 2009) AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL**

Le Conseil municipal

Attribue la subvention départementale 2009 de 3 471,36 € de la manière suivante :

Imputation	Association	2010
65-6574-313	Les comédiens des fontaines d'argent	578,56 €
65-6574-025	LAPE	289,28 €
65-6574-025	Club du temps libre	578,56 €
65-6574-520	Nouro té wouté - Tous pareils tous différents	578,56 €
65-6574-510	VROUMM	578,56 €
65-6557-025	FCPE écoles	289,28 €
65-6557-025	PEP'S	289,28 €
65-6557-025	W ou l'atelier d'écriture	289,28 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 471,36 €</b>

Dit que le montant de 3 471,36 € est inscrit au budget primitif 2010.

Voté à l'unanimité

**15. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR LE BATIMENT DU CCAS**

Le Conseil municipal

Approuve la modification de l'AP/CP comme suit :

Montant total de l'AP/CP voté en 2008	Montant actualisé 2010	Montant payé 2009	Crédit de paiement 2010
730.000 €	1.371.626 €	221.626 €	1.150.000 €

Voté à l'unanimité

**16. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR LA CRECHE CENTRALE**

Le Conseil municipal

Approuve les modifications des crédits de paiement de la manière suivante :

Montant total de l'AP/CP voté en 2008	Montant actualisé 2010	Montant payé en 2008	Montant payé en 2009	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012
8.875.000 €	12.174.226 €	83.346 €	1.490.879 €	4.000.000 €	3.100.000 €	3.500.000 €

Voté à la majorité

**17. TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010**

Le Conseil municipal

Fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,80 % inchangé par rapport à 2009 et le produit correspondant à 433.802 €. Ce montant sera inscrit au compte 7331 « produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

	Bases 2010	Taux 2010	Produit prévisionnel 2010
TEOM	7.479.362	5,80 %	433.802 €

Dit que le montant inscrit au budget primitif 2010 est identique au montant de 2009 soit 429.569 € et que l'écart soit 4.233 € sera repris dans une décision modificative en cours d'année.

Voté à l'unanimité

**18. TAUX D'IMPOSITION 2010**

Le Conseil municipal

Décide de fixer les taux 2010 de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties de la manière suivante (taux inchangés par rapport à 2009) :

	Bases notifiées 2010	Taux 2010 (identiques aux taux 2009)	Produit
Taxe d'habitation	9 519 000	5,26 %	500 699 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	54 723 000	6,75 %	3 693 802 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19 500	33,54 %	6 540 €
Produit fiscal attendu TH et TF (compte 7311 du budget)			4 201 041 €

Dit que le montant de la compensation relais 2010 est identique au produit de taxe professionnelle 2009 soit :

	Taux 2010	Produit
Compensation relais (compte 7318 du budget)	12,85 %	15 375 138 €

Dit que le montant total de la fiscalité 2010 inscrit au chapitre 73 « fiscalité » est de 19 576 179 € conformément à l'état 1259 COM

Voté à l'unanimité

## 19. BUDGET 2010 - VILLE

Le Conseil municipal

Adopte le budget primitif 2010 conformément aux états joints et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

→ *En section d'investissement*

Dépenses	19.041.509.63 €
Recettes	19.041.509.63 €

→ *En section de fonctionnement*

Dépenses	38.787.143,83 €
Recettes	38.787.143,83 €

Voté à la majorité

## JEUNESSE

### 20. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AERA

Le Conseil municipal

Décide de conclure une convention avec l'Association AERA afin de définir l'objet, les objectifs et le montant de la subvention que la commune verse à cette association.

Approuve les termes de la convention jointe en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus désignée.

Voté à l'unanimité

## **COMMUNICATION – RELATIONS EXTERIEURES**

### **21. AVENANT OPERATIONNEL N° 5 A LA CONVENTION GENERALE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NOURO TE WOUTE - TOUS PAREILS, TOUS DIFFERENTS**

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant opérationnel n° 5, joint en annexe, relatif à la construction d'une salle de 80 m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage et à l'aménagement (ameublement du bâtiment, achat de matériel électrique, multimédia, livres, DVD, ainsi que les frais de fonctionnement et de personnel) du Centre de documentation et d'information (CDI) dans la Ville de Thies au Sénégal, conformément à la convention générale de partenariat avec l'association Nouro Té Wouté – Tous pareils, tous différents.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 ci-dessus désigné.

Dit que la subvention de 20 000 € est prévue au budget primitif 2010.

Voté à l'unanimité

## **TRAVAUX**

### **22. MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ZONE HOTELIERE DELTA DE RUNGIS - RUE DU PONT DES HALLES ET RUE BALTARD - AVENANT N° 1**

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 au lot 1 – VRD – de 45 977,79 € HT, soit une augmentation de 10,3 % du lot au marché de travaux de réhabilitation de la zone hôtelière Delta de Rungis, rue du Pont des Halles et rue Baltard.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de la zone hôtelière Delta de Rungis, rue du Pont des Halles et rue Baltard.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35

Rungis, le 29 mars 2010

Le Maire,

Raymond CHARRESON